

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DASES 252 G : Subvention (40 000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association Passerelle Assist'Aidant (6e)

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à convention pluriannuelle avec l'association Passerelle Assist'Aidant (6e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant à convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Passerelle Assist'Aidant (6e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'association Passerelle Assist'Aidant (6e) (SIMPA 185 855 – dossier 2017_02873) au titre de 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 538, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2017 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO